

**COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 25 Novembre 2015, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 Novembre 2015, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Étaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire  
ROCREE Roselyne, DUHAMEL Agnès, DAUBE François, QUERUEL Geneviève,  
ROHEE Nathalie, DANEL Sandrine, ALLORGE Hervé, FAUCHET Laurent

Absents excusés : BOUCHER Martial donne pouvoir à LHERMEROULT Patrick  
DANEL Sandrine donne pouvoir à ROHEE Nathalie

Absent : LEBOUCHER Francis

Secrétaire de Séance : DUHAMEL Agnès

Ouverture de séance à 20h30

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du Conseil Municipal du 24 Septembre 2015 afin faire le point sur certains sujets :

BAUX COMMUNAUX : Avertir le locataire qu'à la fin de son bail pour le terrain des Buttes, il n'y aura pas de renouvellement puisque celui-ci n'habite plus Bérengenville la Campagne.

LA MARE FRENEUSE : Il y a eu un agrandissement du virage sur la mare, pris sur le terrain communal

-----

**1. ACTE MODIFICATIF DE LA REGIE DE RECETTES DE LA COMMISSION DES FETES-  
PAR ARRETE MUNICIPAL**

Au dernier conseil, Monsieur le Maire demandait au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'arrêté municipal modifiant la régie de recettes de la Commission des Fêtes, suite aux recommandations de Madame Claisse Perceptrice du Neubourg, sur le fait qu'à chaque manifestation avec encaissement de recettes, un arrêté doit être pris afin de pouvoir encaisser les fonds auprès de la perception dans les meilleures conditions.

Il convenait également de reprendre un arrêté pour la nomination du régisseur et de son suppléant. Monsieur le Maire avait proposé de nommer Madame RENIER Meggie comme régisseur principal, et Monsieur DAUBE François, régisseur suppléant.

Le Conseil Municipal avait accepté à l'unanimité et Madame Claisse a validé l'acte.

## **2. ACTE MODIFICATIF DE LA REGIE DE RECETTES DE LA SALLE DES FETES- PAR ARRETE MUNICIPAL**

Les mêmes consignes étaient à appliquer pour la gestion des recettes de la salle des fêtes  
Il convenait également de reprendre un arrêté pour la nomination du régisseur et de son suppléant.

Monsieur le Maire avait proposé de nommer Madame RENIER Meggie comme régisseur principal, et Madame Nathalie ROHEE, régisseur suppléant.

Le Conseil Municipal avait accepté à l'unanimité et Madame Claisse a validé l'acte.

## **3. ACTE MODIFICATIF DE LA REGIE DE RECETTES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE- PAR ARRETE MUNICIPAL**

Les mêmes consignes étaient à appliquer pour la gestion des recettes du C.C.A.S  
Il convenait également de reprendre un arrêté pour la nomination du régisseur et de son suppléant.

Monsieur le Maire avait proposé de nommer Madame RENIER Meggie comme régisseur principal, et Madame Geneviève QUERUEL, régisseur suppléant.

Le Conseil Municipal avait accepté à l'unanimité et Madame Claisse a validé l'acte.

## **4. S.I.T.S DU PLATEAU - TRANSPORT SCOLAIRE – DELIBERATION N°22**

Monsieur le Maire informe qu'une décision modificative doit être prise pour une augmentation de crédit au compte 65 (charges de gestion courante) afin de passer le titre du SITS DU PLATEAU pour l'année 2015, pour un montant de 3487 €uros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'effectuer les virements de crédits suivants :

En dépense de fonctionnement compte 6718 : - 3600 €uros

En dépense de fonctionnement compte 6554 : + 3600 euros

Ainsi les opérations en fonctionnement sont équilibrées.

Pour mémoire il a été versé au SITS, la somme de 3150 euros en mai 2015, et donc la somme de 3487 €uros doit être réglée avant la fin de l'année. Il convient d'être vigilant au budget 2016 du SITS

Les conseillers s'étonnent de ne pas avoir de compte rendu des réunions. Il est demandé que la mairie soit destinataire de chaque compte rendu.

## **5. PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL 2015 DELIBERATION N°23**

Suite à la LOI NOTRe votée en 2015, la carte de rapprochement des Communautés de Communes a été modifiée suivant les intérêts de chacun. Il n'y a pas d'accord entre Le Neubourg et Amfreville la Campagne ce qui paraît regrettable.

Le syndicat d'eau est menacé, on se doit de le soutenir. La Communauté de Communes du Neubourg prendrait la compétence de l'eau d'ici 2020.

Après délibération, le conseil municipal décide d'ajouter quelques points importants à la proposition faite du projet tel qu'il est présenté et de passer au vote :

Le conseil municipal regrette que le projet de réunification avec une autre collectivité n'ai pas été retenue. Il y a un manque de projection sur l'avenir.

Il serait souhaitable que la Communauté du Neubourg prenne la compétence « eau » dès 2017.

7 VOIX POUR      3 VOIX CONTRE

## **6. TRAVAUX MAIRIE ET SALLE DES FETES – DELIBERATION N°25**

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la Mairie et de la Salle des Fêtes proposé par E.A.D composé de : l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, le suivi des études et des travaux et la coordination de l'opération.

Le chiffrage global est de 240 000 euros TTC décomposé comme suit :

157 000 €uros hors taxe pour la Mairie  
50 000 €uros hors taxe pour la salle des fêtes  
33 000 €uros hors taxe pour l'équipement

3 propositions ont été faites pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage : 7 950 €, 14 000 € et 21 000 € HT

La 2<sup>ème</sup> proposition a été retenue pour le suivi et la coordination des travaux et s'ajoutera au 240 000 €.

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tous les documents nécessaires à ce projet.

## **7. POINTS SUR LES TRAVAUX**

Un mât sera installé près de la mairie afin de positionner la guirlande de Noël le plus haut possible pour ne pas gêner le passage du bus.

Le chemin de la Butte est refait

A voir si Team Réseaux est intervenu sur le lampadaire qui ne fonctionne pas Rue Abbé Eliot.

Il serait bon d'avoir un plan du village avec les numéros des poteaux.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

Le Marché de Noël aura lieu le vendredi 11 décembre

L'Arbre de Noël le samedi 12 décembre

Le repas de Noël de l'école le jeudi 17 décembre

Les Vœux du Maire le vendredi 15 janvier

L'EARL des Houlettes remercie la commune de Bérengeville pour son soutien (il y a eu un avis défavorable d'une commune au sujet de l'épandage) et 2 avis favorables.

Une distribution des colis de Noël sera à prévoir

Le CCAS a accordé une aide à la cantine pour 6 familles

Une réflexion sur une aide pour les adolescents serait à envisager

Laurent faucher sera présent à la réunion ERDF, le 07 décembre à 14 h, selon son emploi du temps

Route de Louviers une dégradation a été constaté (glace arrachée ainsi qu'un panneau signalétique du village), le panier de basket du terrain multisport a été également endommagé.

La commune de Bacquepuis était satisfaite de partager le repas des anciens au Cabaret Vitotel avec Bérengenville la Campagne.

Le conseil municipal regrette l'absence de Monsieur Francis Leboucher

La séance est levée à 23h45.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Patrick LHERMEROULT

LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne	DUHAMEL Agnès	ALLORGE Hervé
BOUCHER Martial absent PV à Mr Lhermerout	DANEL Sandrine Absente PV à Mme Rohée	DAUBE François	FAUCHER Laurent
LEBOUCHER Francis absent	QUERUEL Geneviève	ROHEE Nathalie	